



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/57

Affectation du résultat 2019

Direction Générale des Services

Direction des Finances

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 30 JUILLET 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 AOUT 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUILLET 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 AOUT 2020
DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 AOUT 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme PRIN (pouvoir à Mme NUBLAT), M. VIVIEN (pouvoir à M. VASSELIN), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme FRÉRY), Mme VERNEY-CARRON (pouvoir à M. BLANC), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/57 - AFFECTATION DU RESULTAT 2019 (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juillet 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14 et M4, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2019, issus du compte administratif pour le budget principal, chaque budget annexe et les états spéciaux d'arrondissement.

a) Rappel des principes :

1. L'arrêté des comptes 2019 permet de déterminer :

- le résultat 2019 de la section de fonctionnement.

Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (solde entre les recettes réelles et d'ordre et les dépenses réelles et d'ordre) augmenté de la quote-part du résultat 2018 de la section de fonctionnement reporté sur cette section (chapitre 002). Il est en excédent pour chacun des budgets.

- le solde d'exécution 2019 de la section d'investissement.

Ce solde d'exécution est égal au solde constaté entre d'une part, les dépenses d'investissement de l'exercice 2019, majorées du déficit d'investissement 2018 reporté (chapitre 001 en dépenses) et d'autre part, les recettes d'investissement propres à l'exercice 2019, majorées de la quote-part de l'excédent 2018 de fonctionnement affecté en investissement (compte 1068).

Il fait apparaître un besoin de financement pour le budget principal et le budget annexe du Théâtre des Célestins et un excédent de financement pour les budgets annexes de l'Orchestre National de Lyon et des Halles de Lyon Paul Bocuse.

- les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement qui seront reportés au budget de l'exercice 2020.

2. Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2019 doit **en priorité** couvrir le besoin en financement 2019 de la section d'investissement.

Les nomenclatures M14 et M4 précisent que le besoin en financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

3. Le solde du résultat de la section de fonctionnement après couverture du besoin en financement de la section d'investissement, **s'il est positif**, peut, selon la décision de notre assemblée, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement pour permettre :

- de financer les restes à réaliser 2019 en fonctionnement, s'il en existe ;
- de ré-allouer en 2020, des crédits annulés en 2019 ;
- d'allouer à titre exceptionnel des crédits nouveaux en 2020 ;
- d'inscrire une réserve en fonctionnement et / ou en investissement pour dépenses imprévues au budget 2020 ;
- de contribuer au financement des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020 en lieu et place d'une fraction de l'emprunt.

Les tableaux d'affectation des résultats ci-après détaillent ces opérations, après ajustement avec le compte de gestion.

b) Affectation du résultat :

A. Budget principal :

A la clôture de l'exercice 2019, les résultats s'établissent ainsi :

<u>Fonctionnement</u> :	
Dépenses (a)	609 391 442,42 €
Recettes (b)	698 309 547,33 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	88 918 104,91 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	0,00 €
Résultat de clôture 2019 (e=c+d)	88 918 104,91 €

<u>Investissement :</u>		
Recettes	Recettes N (a)	157 285 339,77 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (b)	89 564 551,08 €
	Recettes totales (c=a+b)	246 849 890,85 €
Dépenses	Dépenses N (d)	245 003 014,91 €
	Déficit N-1 investissement (e)	45 210 996,58 €
	Dépenses totales (f=d+e)	290 214 011,49 €
Solde d'exécution (g=c-f)		-43 364 120,64 €
Restes à réaliser	Recettes	33 486,89 €
	Dépenses	14 759 304,43 €
	Solde (h)	-14 725 817,54 €
Besoin de financement de l'investissement 2019 (i=g+h)		-58 089 938,18 €

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2019	-
Excédent de fonctionnement	88 918 104,91 €
Besoin de financement de l'investissement (y compris restes à réaliser)	-58 089 938,18 €
Solde global de clôture	30 828 166,73 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2020	-
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	68 089 938,18 €
Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	20 828 166,73 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	43 364 120,64 €

L'excédent de fonctionnement 2019 disponible après couverture du besoin de financement en investissement, est réalloué à hauteur de 20,8 M€ au budget 2020 en fonctionnement, afin de compenser, pour partie, la dégradation prévisionnelle de l'épargne induite sur l'exercice par la crise du COVID 19.

La décision modificative n° 1 de l'exercice 2020, qui sera soumise à votre approbation, reprendra ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2020.

B. Budget annexe du Théâtre des Célestins :

A la clôture de l'exercice 2019, les résultats s'établissent ainsi :

<u>Fonctionnement :</u>	
Dépenses (a)	8 793 184,20 €
Recettes (b)	8 581 924,97 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	-211 259,23 €
Excédent de fonctionnement reporté N-1 (d)	481 418,05 €
Résultat de clôture 2019 (e=c+d)	270 158,82 €

<u>Investissement :</u>		
Recettes	Recettes N (a)	870 988,47 €
	Excédent N-1 investissement (b)	150 893,68 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (c)	5 341,79 €
	Recettes totales (d=a+b+c)	1 027 223,94 €
Dépenses	Dépenses N (d)	1 030 766,18 €
	Déficit N-1 investissement (e)	0,00 €
	Dépenses totales (f=d+e)	1 030 766,18 €
Solde d'exécution (g=c-f)		-3 542,24 €
Restes à réaliser	Recettes	325 587,17 €
	Dépenses	332 743,50 €
	Solde (h)	-7 156,33 €
Besoin de financement de l'investissement 2019 (i=g+h)		-10 698,57 €

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2019	-
Excédent de fonctionnement	270 158,82 €
Besoin de financement de l'investissement (y compris restes à réaliser)	-10 698,57 €
Solde global de clôture	259 460,25 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2020	-
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	3 542,24 €
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	259 460,25 €
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	10 698,57 €

La décision modificative n° 1 de l'exercice 2020, qui sera soumise à votre approbation, reprendra ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2020.

C. Budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse :

A la clôture de l'exercice 2019, les résultats s'établissent ainsi :

<u>Fonctionnement</u> :	
Dépenses (a)	1 925 638,19 €
Recettes (b)	2 077 536,50 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	151 898,31 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	127 537,19 €
Résultat de clôture 2019 (e=c+d)	279 435,50 €

<u>Investissement :</u>		
Recettes	Recettes N (a)	194 053,37 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (b)	238 055,17 €
	Recettes totales (c=a+b)	432 108,54 €
Dépenses	Dépenses N (d)	272 522,68 €
	Déficit N-1 investissement (e)	158 055,17 €
	Dépenses totales (f=d+e)	430 577,85 €
Solde d'exécution (g=c-f)		1 530,69 €
Restes à réaliser	Recettes	0,00 €
	Dépenses	0,00 €
	Solde (h)	0,00 €
Excédent de financement de l'investissement 2019 (i=g+h)		1 530,69 €

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2019	-
Excédent de fonctionnement	279 435,50 €
Excédent d'investissement (y compris restes à réaliser)	1 530,69 €
Solde global de clôture	280 966,19 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2020	-
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	1 530,69 €
Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	184 435,50 €
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	95 000,00 €

La décision modificative n° 1 de l'exercice 2020, qui sera soumise à votre approbation, reprendra ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2020.

D. Budget annexe de l’Auditorium – Orchestre National de Lyon :

A la clôture de l’exercice 2019, les résultats s’établissent ainsi :

<u>Fonctionnement :</u>	
Dépenses (a)	16 849 480,15 €
Recettes (b)	17 053 938,08 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	204 457,93 €
Excédent de fonctionnement reporté N-1 (d)	1 979 590,76 €
Résultat de clôture 2019 (e=c+d)	2 184 048,69 €

<u>Investissement :</u>		
Recettes	Recettes N (a)	790 056,32 €
	Excédent N-1 investissement (b)	440 838,94 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (c)	0,00 €
	Recettes totales (d=a+b+c)	1 230 895,26 €
Dépenses	Dépenses N (d)	948 460,50 €
	Déficit N-1 investissement (e)	0,00 €
	Dépenses totales (f=d+e)	948 460,50 €
Solde d'exécution (g=c-f)		282 434,76 €
Restes à réaliser	Recettes	48 712,75 €
	Dépenses	132 864,37 €
	Solde (h)	-84 151,62 €
Excédent de financement de l'investissement 2019 (i=g+h)		198 283,14 €

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2019	-
Excédent de fonctionnement	2 184 048,69 €
Excédent de financement de l'investissement (y compris restes à réaliser)	198 283,14 €
Solde global de clôture	2 382 331,83 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2020	-
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	282 434,76 €
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	2 184 048,69 €
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	0,00 €

La décision modificative n°1 de l'exercice 2020, qui sera soumise à votre approbation, reprendra ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2020.

E. États spéciaux d'arrondissements :

À la clôture de l'exercice 2019, les résultats s'établissent par arrondissement selon le tableau ci-dessous.

Ces résultats font l'objet de délibérations d'affectation propres à chaque Conseil d'arrondissement.

Ils dégagent, pour chacun d'entre eux, un excédent, affecté à chaque état spécial d'arrondissement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Vous en trouverez ci-dessous la liste :

	Résultat N-1	Résultat 2019	Résultat à affecter	Report en fonctionnement compte 002	Reste à réaliser dépenses
1er arrondissement	63 787,02 €	33 417,63 €	97 204,65 €	97 204,65 €	47 951,34 €
2e arrondissement	82 915,59 €	45 845,70 €	128 761,29 €	128 761,29 €	40 944,20 €
3e arrondissement	244 031,24 €	11 189,21 €	255 220,45 €	255 220,45 €	90 486,47 €
4e arrondissement	97 390,41 €	-3 844,54 €	93 545,87 €	93 545,87 €	43 694,23 €
5e arrondissement	87 836,77 €	39 519,67 €	127 356,44 €	127 356,44 €	46 560,75 €
6e arrondissement	102 098,15 €	97 861,62 €	199 959,77 €	199 959,77 €	58 552,99 €
7e arrondissement	178 477,57 €	-54 365,94 €	124 111,63 €	124 111,63 €	50 629,16 €
8e arrondissement	191 976,52 €	-81 959,85 €	110 016,67 €	110 016,67 €	81 828,70 €
9e arrondissement	253 383,00 €	-133 054,29 €	120 328,71 €	120 328,71 €	90 056,02 €

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4 ;

Vu le compte administratif 2019 ;

DELIBERE

1- Sont approuvées les propositions d'affectation des résultats sus indiqués pour :

- le budget principal,
- le budget annexe du Théâtre des Célestins,
- le budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse,
- le budget annexe de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon,
- les États spéciaux des Mairies d'Arrondissement.

2- M. le Maire est autorisé à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Audrey HENOCQUE